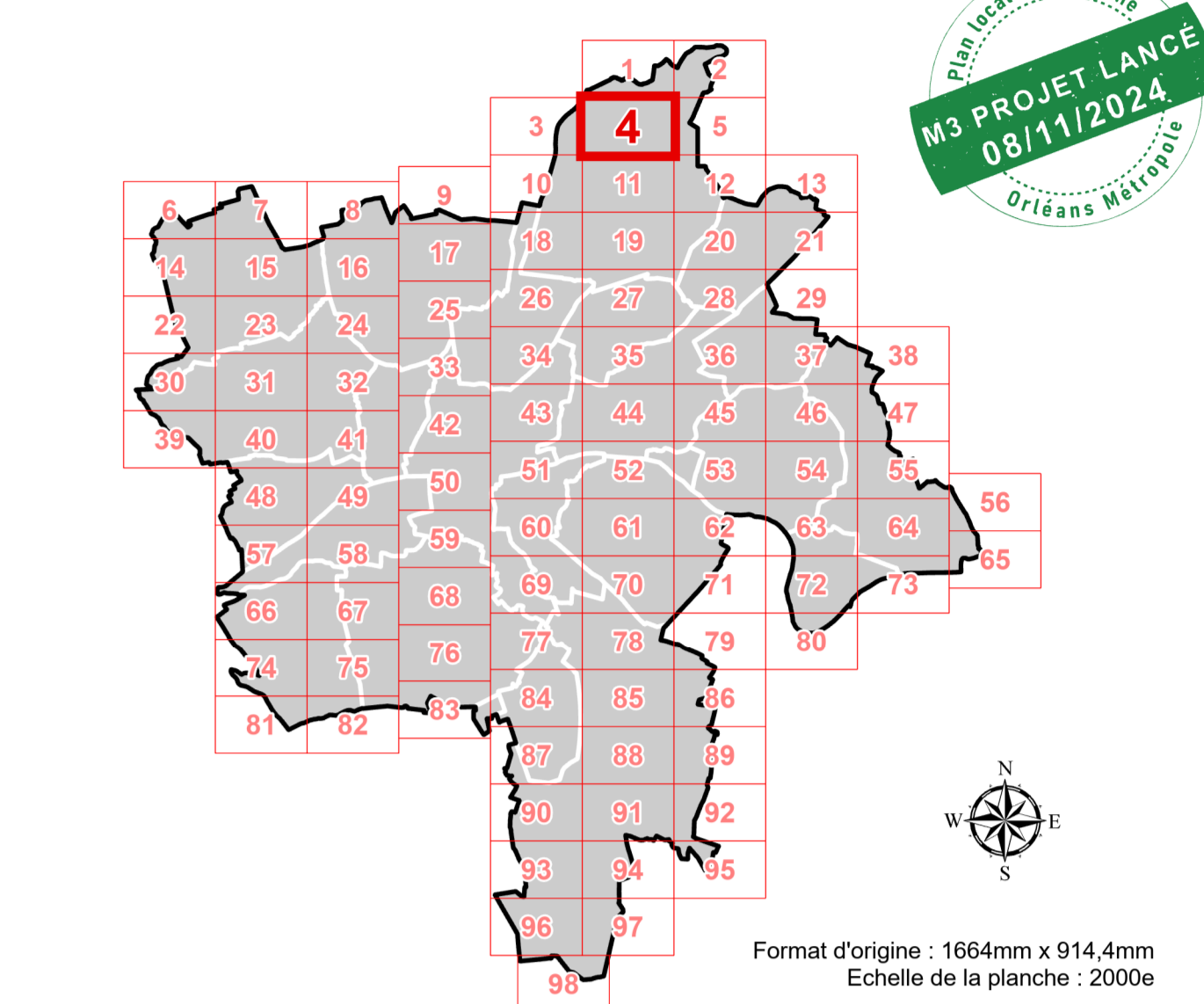




PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLÉ

PLAN DE ZONAGE AU 2000e Planche n°4



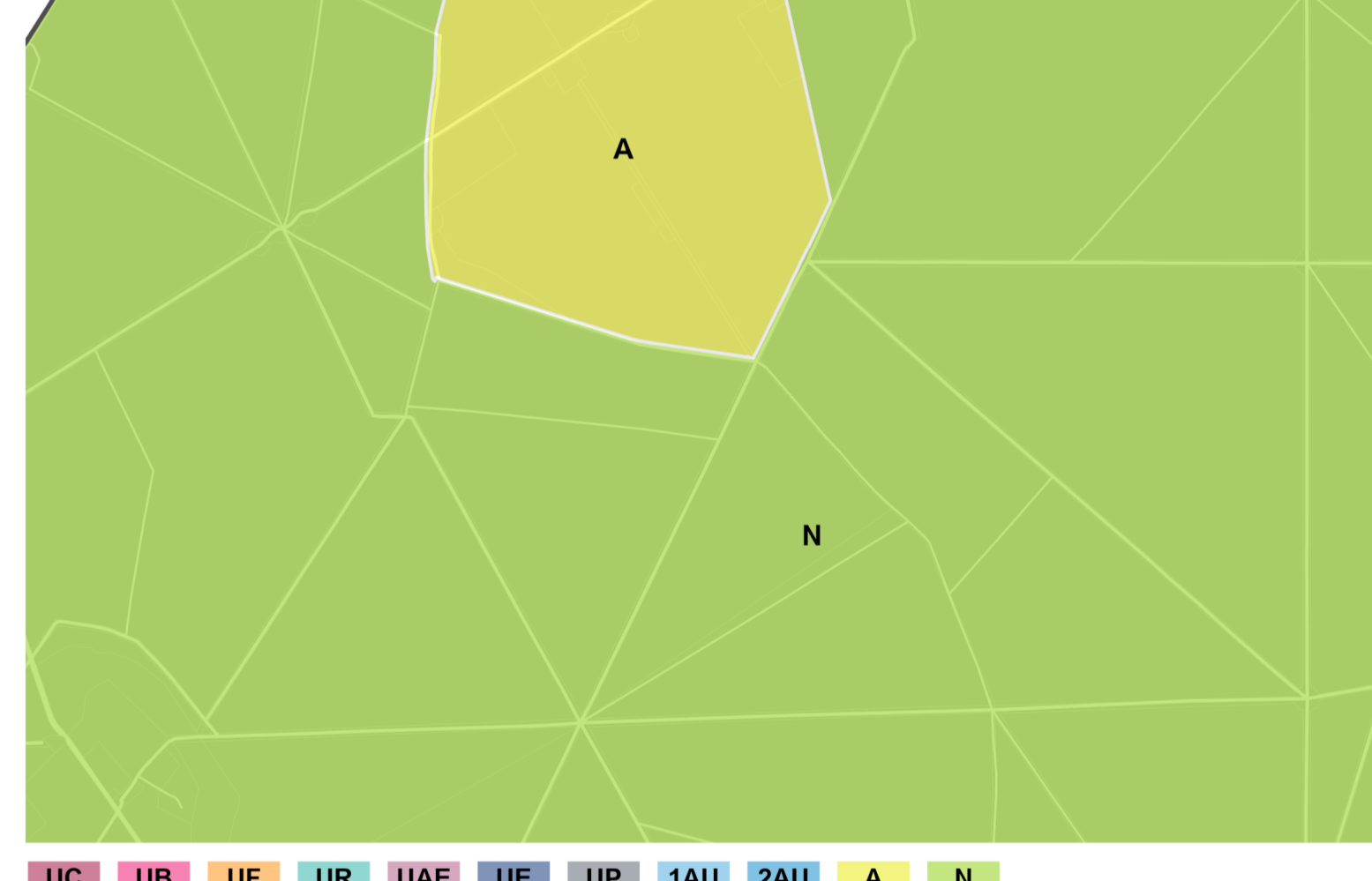
Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

Orléans Métropole
1 - Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
2 - Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
3 - Mis à jour par arrêtés les 10/07/2022 (MA.1), 10/11/2022 (MA.2),
10/10/2023 (MA.3), 11/03/2024 (MA.4), 16/11/2024 (MA.5)
4 - Modifié par délibération du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1),
10/11/2023 (M2), 20/06/2024 (M2)
5 - ASJ engagé par arrêté le 08/11/2024

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
<ul style="list-style-type: none"> UC - zone Urbaine de Centre-ville UC2 - zone Urbaine de Centre-ville 2 UC3 - zone Urbaine de Centre-ville 3 UC4 - zone Urbaine de Centre-ville 4 UR - zone Urbaine de Rue UR2 - zone Urbaine de Rue 2 UR3 - zone Urbaine de Rue 3 UR4 - zone Urbaine de Rue 4 UR5 - zone Urbaine de Rue 5 UR6 - zone Urbaine de Rue 6 UR7 - zone Urbaine de Rue 7 UR8 - zone Urbaine de Rue 8 UR9 - zone Urbaine de Rue 9 UR10 - zone Urbaine de Rue 10 UR11 - zone Urbaine de Rue 11 UR12 - zone Urbaine de Rue 12 UR13 - zone Urbaine de Rue 13 UR14 - zone Urbaine de Rue 14 UR15 - zone Urbaine de Rue 15 UR16 - zone Urbaine de Rue 16 UR17 - zone Urbaine de Rue 17 UR18 - zone Urbaine de Rue 18 UR19 - zone Urbaine de Rue 19 UR20 - zone Urbaine de Rue 20 UR21 - zone Urbaine de Rue 21 UR22 - zone Urbaine de Rue 22 UR23 - zone Urbaine de Rue 23 UR24 - zone Urbaine de Rue 24 UR25 - zone Urbaine de Rue 25 UR26 - zone Urbaine de Rue 26 UR27 - zone Urbaine de Rue 27 UR28 - zone Urbaine de Rue 28 UR29 - zone Urbaine de Rue 29 UR30 - zone Urbaine de Rue 30 UR31 - zone Urbaine de Rue 31 UR32 - zone Urbaine de Rue 32 UR33 - zone Urbaine de Rue 33 UR34 - zone Urbaine de Rue 34 UR35 - zone Urbaine de Rue 35 UR36 - zone Urbaine de Rue 36 UR37 - zone Urbaine de Rue 37 UR38 - zone Urbaine de Rue 38 UR39 - zone Urbaine de Rue 39 UR40 - zone Urbaine de Rue 40 UR41 - zone Urbaine de Rue 41 UR42 - zone Urbaine de Rue 42 UR43 - zone Urbaine de Rue 43 UR44 - zone Urbaine de Rue 44 UR45 - zone Urbaine de Rue 45 UR46 - zone Urbaine de Rue 46 UR47 - zone Urbaine de Rue 47 UR48 - zone Urbaine de Rue 48 UR49 - zone Urbaine de Rue 49 UR50 - zone Urbaine de Rue 50 UR51 - zone Urbaine de Rue 51 UR52 - zone Urbaine de Rue 52 UR53 - zone Urbaine de Rue 53 UR54 - zone Urbaine de Rue 54 UR55 - zone Urbaine de Rue 55 UR56 - zone Urbaine de Rue 56 UR57 - zone Urbaine de Rue 57 UR58 - zone Urbaine de Rue 58 UR59 - zone Urbaine de Rue 59 UR60 - zone Urbaine de Rue 60 UR61 - zone Urbaine de Rue 61 UR62 - zone Urbaine de Rue 62 UR63 - zone Urbaine de Rue 63 UR64 - zone Urbaine de Rue 64 UR65 - zone Urbaine de Rue 65 UR66 - zone Urbaine de Rue 66 UR67 - zone Urbaine de Rue 67 UR68 - zone Urbaine de Rue 68 UR69 - zone Urbaine de Rue 69 UR70 - zone Urbaine de Rue 70 UR71 - zone Urbaine de Rue 71 UR72 - zone Urbaine de Rue 72 UR73 - zone Urbaine de Rue 73 UR74 - zone Urbaine de Rue 74 UR75 - zone Urbaine de Rue 75 UR76 - zone Urbaine de Rue 76 UR77 - zone Urbaine de Rue 77 UR78 - zone Urbaine de Rue 78 UR79 - zone Urbaine de Rue 79 UR80 - zone Urbaine de Rue 80 UR81 - zone Urbaine de Rue 81 UR82 - zone Urbaine de Rue 82 UR83 - zone Urbaine de Rue 83 UR84 - zone Urbaine de Rue 84 UR85 - zone Urbaine de Rue 85 UR86 - zone Urbaine de Rue 86 UR87 - zone Urbaine de Rue 87 UR88 - zone Urbaine de Rue 88 UR89 - zone Urbaine de Rue 89 UR90 - zone Urbaine de Rue 90 UR91 - zone Urbaine de Rue 91 UR92 - zone Urbaine de Rue 92 UR93 - zone Urbaine de Rue 93 UR94 - zone Urbaine de Rue 94 UR95 - zone Urbaine de Rue 95 UR96 - zone Urbaine de Rue 96 UR97 - zone Urbaine de Rue 97 UR98 - zone Urbaine de Rue 98 UR99 - zone Urbaine de Rue 99 UR100 - zone Urbaine de Rue 100 	<ul style="list-style-type: none"> Cône de vue et perspective majeure Acte protégé Linéaire boisé Alignement d'arbres Cour d'eau Parcs et jardins Boisement urbain et espaces d'ornement Espaces touristiques Jardins familiaux et partagés Frange agricole ou paysagère Zone humide et d'aménagement hydraulique Bât susceptible de changer de destination Équipement de proximité Équipement patrimonial Linéaire commercial protégé Emploi commercial Secteur de constructibilité limité Secteur imposant un maximum (1) ou un minimum (2) de hauteur de bâtisse autorisée Zone non soustraite Appareillement de plus de 3 voies Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation Secteur de transports publics collectifs TMM - Indice de taille minimale de logements (DC-3.2)

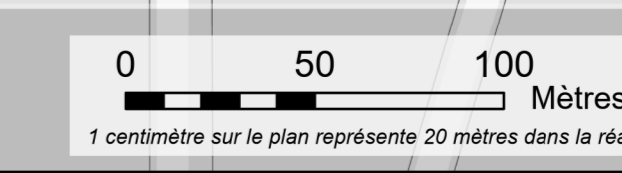
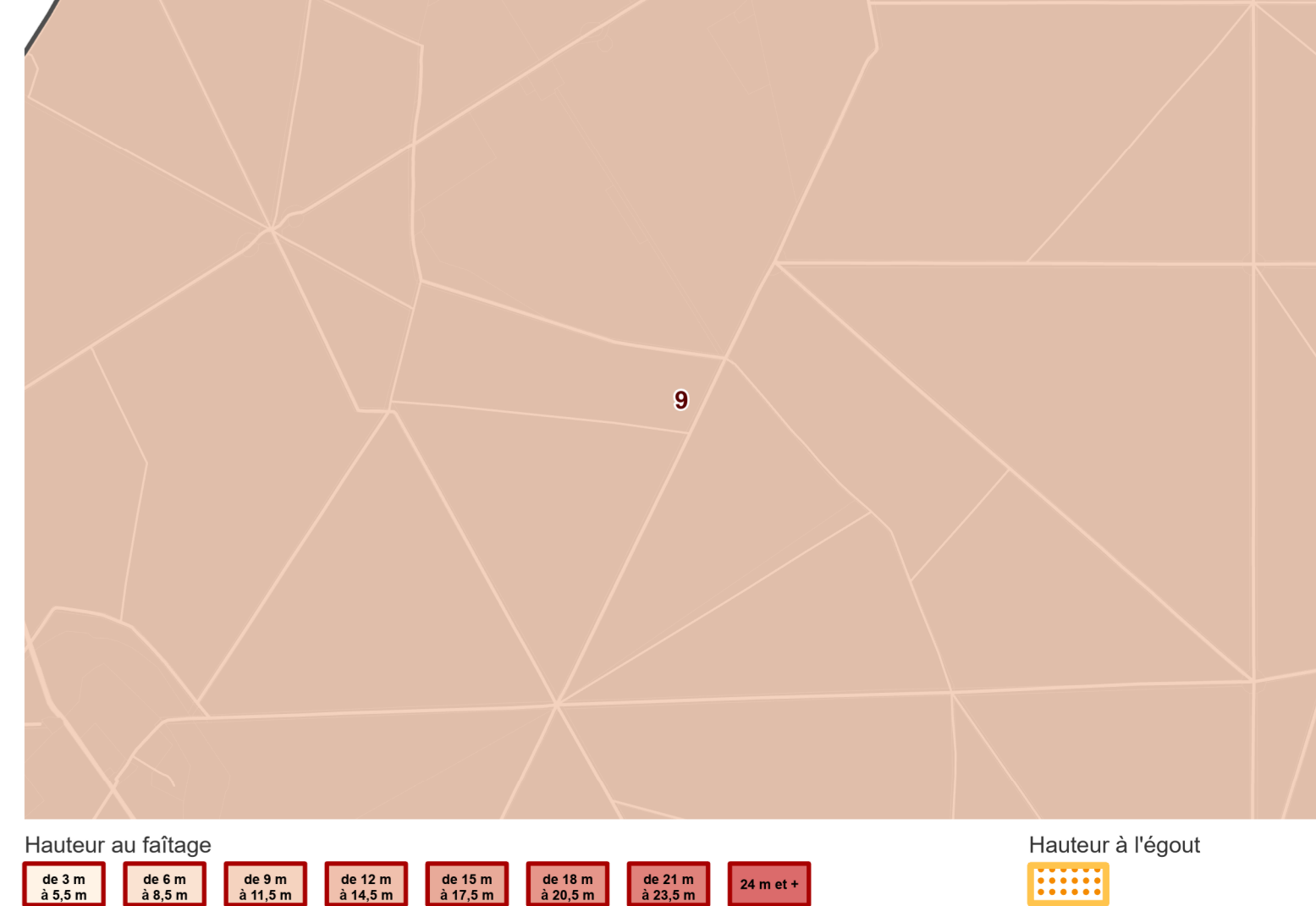
EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS



Projet Plan Local d'Urbanisme Métropolitain - 2024